

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 76 (1940)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Ecoles normales ; brevets. — Entretenir la flamme. — NEUCHÂTEL : Assemblée des délégués. — GENÈVE : Association antialcoolique. —*
 INFORMATIONS : *F. I. A. I. — Vaccination antidiphthérique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Ed. VITTOZ : Les surprises du dictionnaire. — Robert JAQUET : De quoi parlons-nous ? — L'ÉCOLE ET LA NATURE : E. DOTTRENS : La circulation sanguine ; le cœur. — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ÉCOLES NORMALES

Les discours prononcés lors de la cérémonie du 23 mars dernier ont fait sur l'auditoire une profonde impression. Nos journaux quotidiens en ont publié de longs extraits, c'est pourquoi je ne citerai ici que ce qui nous concerne directement. Un prochain samedi, nous commenterons l'intéressante allocution de M. le directeur Chevallaz.

Aujourd'hui, nous voulons remercier très chaleureusement M. le conseiller d'Etat Perret d'avoir dit, une fois de plus, en termes si élevés et si nets, son estime pour le corps enseignant primaire vaudois : « Je suis persuadé, a déclaré M. Perret, que si l'on veut juger l'arbre (l'Ecole Normale) à ses fruits, c'est-à-dire considérer la tenue morale et la valeur professionnelle de notre corps enseignant primaire, on sera pleinement rassuré... Nous avons besoin de savoir, dans ces jours difficiles, que nos instituteurs poursuivent avec fidélité leur travail au service du pays... Ils donnent l'exemple du travail énergique et tranquille, qui doit être, dans ces temps troublés, la consigne de tous les bons citoyens, le plus sûr remède au désarroi des esprits ».

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. le chef du Département d'avoir affirmé la grandeur de l'œuvre de l'école populaire :

« C'est à l'école, à l'école primaire d'abord, que doit commencer cette « défense spirituelle » dont le Conseil fédéral a proclamé la nécessité dans un appel mémorable... Pour que *la flamme* ne s'éteigne point, pour qu'elle éclaire notre route durant les mauvais jours, *c'est l'école qui premièrement doit l'entretenir*, l'école dont l'influence ne se limite pas aux enfants qui lui sont confiés, mais *rayonne* dans un cercle plus ou moins étendu... Veiller sur la jeunesse, former sa raison et son cœur, c'est la tâche sacrée qui s'impose plus que jamais si nous voulons *sauver nos richesses les plus précieuses* ».

Sachons reconnaître nos privilèges : nos magistrats considèrent que nous remplissons, non pas une fonction, mais une mission auprès de l'enfance et cette mission nous l'accomplissons en toute liberté. Privilège, mais aussi quelle responsabilité !

A. C.

ENTRETENIR LA FLAMME

« pour que l'école rayonne et sauve nos valeurs les plus précieuses ».

Quelle est la flamme qui anime l'école vaudoise ? Reconnaissons que, pour stimuler les énergies, nous faisons trop souvent appel à l'égoïsme, nous éveillons parfois une peu louable ambition. Le travail scolaire est rarement désintéressé : des notes sanctionnent presque tous les efforts dont elles diminuent la valeur en la matérialisant en quelque sorte. Ces notes ne sont-elles pas, de notre part, comme un aveu d'impuissance à susciter un enthousiasme suffisant ? Nous croyons trop que l'enfant ne peut travailler que pour une récompense, pour un profit. Nous persuadons nos élèves que la vie n'est qu'une lutte d'intérêts : ils devront se méfier pour ne pas être dupes, jouer des coudes, utiliser le système D, pour se faire une place au soleil, pour se créer un « espace vital » personnel.

L'école *rayonnera* si les maîtres et leurs dirigeants, la famille et les autorités scolaires collaborent dans une confiance réciproque toujours plus grande ; alors la vie collective de la classe deviendra plus sereine et permettra à chaque élève, au plus faible comme au plus fort, de s'y sentir vivre, d'y jouer un rôle à la portée de ses possibilités. Un peu moins de « mesurage », un peu plus de vie et de générosité ! L'instruction ne peut plus être le but de notre activité, mais le merveilleux moyen dont nous nous servons pour développer les sentiments altruistes. Si les valeurs morales et spirituelles prennent la première place dans nos préoccupations, toutes les autres valeurs scolaires se développeront par surcroît, car l'esprit de solidarité deviendra le grand lien, le centre d'intérêt de toutes les branches d'enseignement. C'est là la flamme que nous avons à allumer et à entretenir pour que, au pays de Pestalozzi, de Dufour, d'Henri Dunant, le patriotisme devienne, selon l'expression de Michelet, une « grande amitié ». Ainsi nous sauverons, je pense, nos richesses les plus précieuses.

A. C.

Brevets 1940.

Les candidats suivants ont obtenu le brevet définitif :

A. *Enseignement primaire* : MM. Agier, Henri ; Basset, Edmond ; Cornuz, Charles ; Cottier, Michel ; Delay, Félix ; Desarzens, Henri ; Gaillard, Georges ; Geiser, Edouard ; Genier, Pierre ; George, René ; Gétaz, André ; Girardet, Albert ; Glardon, Marcel ; Guignard, Ami ; Guignard, Roland ; Jaquier, Ernest ; Jaquier, Marcel ; Lugrin, Pierre ;

Mollien, André ; Poget, Jean ; Reymond, Paul-Eugène ; Roulin, Robert ; Scherler, Pierre ; Schertenleib, André ; Schwendy, Jean-Daniel ; Tacheron, Jean.

M^{lles} Blattner, Véréna ; Bonzon, Renée ; Bräutigam, Madeleine ; Cerf, Jacqueline ; Cuérel, Irène ; Delacrétaz, Annie ; Depeursinge, Lucy ; Dubochet, Marguerite ; Dumartheray, Juliette ; Durussel, Marie-Louise ; Favre, Lucette ; Gétaz, Marthe ; Goy, Georgette ; Grivel, Emilie ; Henchoz, Madeleine ; Huber, Madeleine, ; Ischy, Rose-Marie ; Jaccard, Hélène ; Joachim, Jeanne ; Leuthold, Marianne ; Mennet, Alice ; Roch, Madeleine ; Studer, Cilia ; Terraz, Andrée ; Thévenaz, Françoise ; Tille, Marcelle ; Tröller, Augustine ; Vuille, Magali ; Wannaz, Marguerite, Zwahlen, Suzanne.

B. *Enseignement aux Ecoles enfantines* : M^{lles} Bolomey, Suzanne ; Gétaz, Violette ; Jaccard, Aline ; Jutzler, Irène ; Laurent Rose ; Pernet, Yvette ; Quiblier, Louise ; Siegrist, Rose ; Zahler, Yvonne.

Externe : Mlle Zahnd, Marguerite.,

Bienvenue à tous ces nouveaux collègues dans la grande famille des instituteurs vaudois !

Les prix suivants sont décernés :

Prix S. P. V. (régularité et conduite) : M^{lle} Tille, Marcelle ; M. Scherler, Pierre.

Prix de volonté : M^{lle} Ischi, Rose-Marie.

Prix L. Pelet (application) : M. Guignard, Ami.

Prix F. Gux (pédagogie) : M^{lle} Joachim, Jeanne.

Prix L. Jayet (pédagogie pratique) : M. Schertenleib, André.

Prix C. C. Dénéreaz (chant) : M^{lle} Tille, Marcelle ; M. Gaillard, Georges.

Prix F. Meyer (mathématiques) : M. Schertenleib, André.

Prix J. Mange (travaux à l'aiguille) : M^{lle} Mennet, Alice.

Prix de la Société des Beaux-Arts : M^{lles} Bonzon, Renée ; Joachim, Jeanne ; MM. Geiser, Edouard et Guignard, Roland.

Prix de sciences (P. Jomini) : M. Schertenleib, André.

Prix E. Hartmann (gymnastique) :

Prix M^{lle} Grand (enfantine) : M^{lle} Pernet, Yvette.

Concours M^{lle} Grand (primaire) : Delacrétaz, Annie ; Gétaz, Violette (1 enf.)

Prix Albert Fœtisch (violon) : MM. Bosset, Marc ; Schwendy, Jean-Daniel.

Prix Albert Fœtisch (harmonium) : M^{lles} Cuérel, Irène ; Huber, Madeleine.

Prix Eug. Frey (allemand) : M^{lle} Huber, Madeleine.

Prix de travaux manuels : MM. Mayor, André ; Rod, Francis. (2 G.)

Prix Victor Hugo (français) : M^{lle} Zwahlen, Suzanne ; M. Schertenleib, André.

Prix Elisée Reclus (géographie) : M^{lle} Mennet, Alice ; M. Schertenleib, André.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée annuelle des délégués de la S. P. N. a eu lieu à Neuchâtel, le samedi 16 mars, sous la présidence de M. *Léopold Berner*, président central.

A l'appel, nous entendons le nom de M. Marcel Billod, du Cerneux-Péquignot, qui a fait un long chemin pour remplir son devoir.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 1939, M. *Berner*, dans son rapport d'exercice, passe en revue l'activité du Comité central. Beaucoup de travail et pas mal de difficultés. Au premier plan du tableau, relevons le chômage dans l'enseignement, la prolongation de la scolarité obligatoire, l'éducation nationale, la défense des traitements, la fédération des fonctionnaires, le conflit de la Chaux-de-Fonds, la journée éducative, la Caisse d'entr'aide.

Nous passons sur nombre d'affaires de moindre importance qui n'en exigent pas moins beaucoup de temps. Telle d'entre elles, par exemple, relatée en quelques mots a accaparé le Bureau central pendant plusieurs après-midi de congé.

Ce rapport a été vivement applaudi.

Puis le caissier, M. *Adrien Rochat*, rapporte sur la situation de notre trésorerie.

Nous reviendrons prochainement sur ce rapport ainsi que sur celui qui a été présenté par M. *Maurice Montandon* sur la marche de l'Exposition scolaire dont il est le président.

Puis M. *Jean Rosselet* donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui proposent d'en donner décharge au caissier central.

Les vérificateurs des comptes de l'Exposition scolaire font même proposition à l'égard de son caissier, M. Georges Strœle.

Tous ces rapports ont été ensuite adoptés à l'unanimité, et sans discussion.

On passe à l'examen du *budget*.

Le Caissier laisse entendre que les charges de la Caisse d'entr'aide seront plus élevées en 1940 que dans l'exercice écoulé. Pour parer à une aggravation du déficit qui a été de fr. 466 en 1939, M. Rochat demande que, pour cette année, la Caisse d'entr'aide ne paie, à la Caisse centrale, aucune redevance pour frais d'administration. Le chiffre de la cotisation pourrait être ainsi maintenu à fr. 1.—.

En tenant compte de cette modification, le budget de la Caisse centrale accuse un déficit plus élevé, arrêté au chiffre de fr. 524.—. Le

Comité central propose, dans ces conditions, le maintien du chiffre de la cotisation à fr. 8.—.

Le budget est ensuite adopté.

Quant à la cotisation, M. *William Perret*, président de la section de Neuchâtel, aimerait que le C. C. en envisage la réduction, conformément à un vœu exprimé par la section du chef-lieu. Il le transmet au C. C. pour étude.

Ce dernier accepte d'étudier la question. Il aurait aimé, toutefois, quelques précisions.

Puis l'assemblée vote le maintien, pour cette année, du chiffre de la cotisation tel qu'il est proposé, soit fr. 8.— pour la Caisse centrale et fr. 1.— pour la Caisse d'entr'aide. Il y a lieu d'ajouter à cette contribution fr. 6.— pour l'Educateur et fr. 2.— pour la cotisation à la Romande.

L'assemblée procède ensuite aux nominations suivantes :

a) *vérificateurs des comptes pour 1940 :*

Mlle Marthe Crisinel et M. Armand Bühler.

b) *suppléants :*

Mlle Aimée Grandjean et M. Albert Kohler.

c) *vérificateurs des comptes de l'Exposition scolaire :*

Mlle Marthe Humbert-Droz et M. Xavier Zürcher.

d) *suppléants :*

à désigner par le comité de la section de Neuchâtel.

e) *représentant de la S. P. N. au comité de la Maison d'éducation de Malvilliers :*

M. Frédéric Bürger, à Dombresson.

Enfin, diverses questions sont soulevées.

M. *Philippe Bourquin* après avoir remercié le C. C. de son bon travail, relève que l'augmentation du coût de la vie nécessitera un réajustement des traitements. Il aimerait qu'une demande soit faite dans ce sens au Conseil d'Etat par le C. C. ou par le comité de la fédération des fonctionnaires qui est en voie de formation. Ce réajustement devrait être fait en tenant compte dans une plus large mesure des défalcatons pour charges de famille.

Le C. C. prend note de cette demande.

M. *Charles Rothen*, notre délégué au Comité d'initiative de la susdite fédération pense que celle-ci pourra être mise sur pied ; mais l'adhésion des fonctionnaires de l'Etat est très hypothétique. Il fera part de la proposition de M. Bourquin au Comité d'initiative.

M. *J.-H. Vuilleumier*, président de la section de La Chaux-de-Fonds, remercie le C. C. des renseignements donnés au sujet du conflit qui est connu de nos lecteurs.

Il demande ensuite s'il ne serait pas possible d'adoucir la mesure appliquée à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel d'après laquelle les

membres réadmis dans la S. P. N. sont tenus au paiement, envers la Caisse d'entr'aide, des cotisations correspondant à leurs années de dissidence.

Il expose aussi que, par suite d'un arrangement pris par la Caisse communale de La Chaux-de-Fonds, la haute paie du corps enseignant de cette localité avait été servie par fractions mensuelles au cours de ces derniers exercices. Ce régime vient de prendre fin, pour raisons d'économies. Il serait désirable de le maintenir et, à cet effet, les allocations de l'Etat aux communes devraient être versées mensuellement et non trimestriellement. Le C. C. pourrait faire une demande dans ce sens à l'Etat.

Une assez longue discussion s'ensuit au sujet du rappel des cotisations dues à la Caisse d'entr'aide. En finale, l'assemblée reconnaît que cette mesure est équitable et qu'il n'y a pas lieu de la modifier. Le C. C., qui l'a établie, reconnaît toutefois que, pour éviter des contestations, elle doit faire l'objet d'une nouvelle disposition statutaire.

La demande relative à la haute paie nécessiterait la revision de l'art. 102 de la Loi sur l'enseignement primaire, lequel fixe le paiement, par trimestre échu, des allocations de l'Etat aux communes. Aux yeux du C. C., une telle demande n'a pas de chance de succès.

Le conflit de La Chaux-de-Fonds a donné lieu à quelques échanges d'explications. Retenons que le C. C. est intervenu auprès du département de l'Instruction publique.

J.-ED. M.

GENÈVE

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres de l'Association antialcoolique du corps enseignant genevois sont cordialement priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 10 avril, à 20 h. 30, à la Taverne de Plainpalais, rue de Saussure, 6, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du président.
2. Rapport du trésorier.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Nomination des vérificateurs des comptes pour l'exercice prochain.
5. Propositions individuelles.
6. Causerie de M. Deshusses, directeur du Laboratoire officiel de chimie agricole : « La concentration des jus de fruits ».

L'assemblée sera précédée d'un repas à la Taverne de Plainpalais, rue de Saussure, 6, à 19 heures.

Les participants au repas sont priés de s'inscrire avant le mardi 9 avril auprès de Mlle Seidel, 95, route de Florissant. Téléphone 4 45 61.

Le prix du repas a été fixé à 2 fr. 20.

Invitation affectueuse à tous nos membres.

Pour le comité : H. COEYTAUX, président.

INFORMATIONS

F. I. A. I.

La F. I. A. I. a repris la publication de sa *Feuille mensuelle d'Informations*. Le numéro 90 (janvier-février 1940) donne des nouvelles navrantes sur la situation des instituteurs en Europe centrale.

Voici, par exemple, l'appel de M. Stancznik, ministre de l'Assistance sociale du gouvernement polonais, chargé des questions d'éducation :

« Je m'adresse à vous, comme représentants de centaines de milliers d'instituteurs de pays alliés et neutres, pour demander votre secours en faveur du peuple polonais.

» Je vous prie de vous intéresser au destin de la culture polonaise, des instituteurs, des écoles, de la jeunesse de la Pologne.

» Les occupants ont brûlé une grande partie des collections des musées, des galeries d'art et des bibliothèques. Ils emportent tout ce qui a échappé aux incendies. Ils pillent les œuvres d'art des églises, des trésoreries. Ils ont fermé ou mis au pas les universités. Tous les professeurs de l'université de Cracovie sont enfermés dans un camp de concentration. Des professeurs éminents ont été fusillés et parmi eux M. Biało-brzeski, professeur de physique à l'école polytechnique de Varsovie. Le professeur Estreicher, de l'université de Cracovie, qui avait refusé aux Allemands d'être le « Protecteur » d'un Etat vassal polonais, est mort dans le camp de concentration de Buchenwald.

» Ils ont dévalisé les collections et les instruments des universités et des laboratoires scientifiques.

» Ils ont fermé la plupart des écoles primaires et secondaires polonaises, chassé de leur lieu de travail les instituteurs et les professeurs.

» Ils ont, en plusieurs endroits, déporté en Allemagne, dans des camps de travail, les jeunes filles et les garçons de plus de 14 ans. A Bydgoszcz (Bromberg) ils ont fusillé l'instituteur Barciszewski, maire de la ville ; ils ont fusillé 130 lycéens qui avaient refusé de chanter l'hymne hitlérien.

» Les Russes ont interné des centaines d'instituteurs polonais.

» Des centaines d'instituteurs et des milliers d'enfants, ayant fui leur pays, n'ont ni foyer, ni ressources. Des enfants, ayant perdu leurs parents, tués par les bombes ou les mitrailleuses, sont dans un état de misère physiologique et de dépression nerveuse.

» Ceux des instituteurs qui avaient participé activement à l'action anti-hitlérienne ou anti-bolchévique, et qui ont pu franchir la frontière, sont dans ce même dénuement.

» Au-dessus du peuple polonais, au-dessus de l'ouvrier et du paysan, au-dessus de l'instituteur et de l'enfant est suspendu le danger du péril

mortel. C'est pourquoi dans mon effort d'assistance, je m'adresse à la Fédération internationale des Associations d'instituteurs. Nous sollicitons non la charité, mais l'entraide fraternelle.

» Aidez les instituteurs et les enfants de la Pologne. Recevez dans vos familles les orphelins polonais. Donnez-leur la chaleur de vos cœurs, pour épargner ces souffrances à des êtres dont l'entrée dans la vie est marquée du signe de la douleur.

» Rassemblez pour les enfants des médicaments et des vêtements, pour les instituteurs des vêtements et du linge.

» Accomplissez cette tâche humaine et fraternelle. Apportez votre concours aux Comités d'aide à la Pologne qui s'organisent dans tous les pays amis. »

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE

...L'immunisation contre la diphtérie par l'anatoxine Ramon a débuté à Genève en 1929. Après une période de trois ans où, grâce à une propagande active, la vaccination en question fut acceptée et effectuée dans les familles soucieuses de prophylaxie, on a pu se rendre compte que les résultats en étaient favorables. En 1932, sur rapport des docteurs Reh, Rillet et Audéoud, le Conseil d'Etat de Genève déclara obligatoire l'immunisation contre la diphtérie de tous les enfants avant leur admission aux écoles enfantines et primaires. (Cette décision fit l'objet d'un recours, déclaré du reste non recevable par le Tribunal fédéral). (*Réd.*)

Résultats ? En 1928, la diphtérie frappait dans le canton de Genève 289 personnes ; en 1938, sept seulement en furent atteintes. Dès 1929, il n'y a eu aucun décès par diphtérie chez les enfants vaccinés.

Cette vaccination par l'anatoxine Ramon a été adoptée dans de nombreux pays. Elle est obligatoire pour les enfants en Yougoslavie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Pologne ; en France, elle a été adoptée dans l'armée avec succès complet, puis tout récemment décrétée obligatoire pour tous les enfants dès leur deuxième année.

Il serait désirable que cette vaccination se répandît davantage en Suisse, pour diminuer la morbidité par diphtérie comme elle l'a fait partout ailleurs.

D'après un article du Dr AUDÉOUD
dans la *Mutualité romande*.

COLLÈGUES, pour vos courses de classe, choisissez les buts indiqués par les annonces de votre journal.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES SURPRISES DU DICTIONNAIRE

Un instituteur me téléphone : « chargé de rédiger un rapport au nom d'un groupe de collègues, je voudrais dire, au moyen d'un substantif, que nous avons consacré beaucoup de temps à *recueillir* des faits ; mais je ne trouve pas le mot : ce n'est ni le *rassemblement*, qui a d'autres sens, ni le *recueillement*, qui serait ridicule ici ; tirez-moi donc d'embarras. — Tout simplement : le *recueil* des faits. — C'est français ? — Parfaitement : je le rencontre de temps à autre sous des plumes autrement savantes que la vôtre ou la mienne ; d'ailleurs le dictionnaire les y autorise ; il est vrai qu'il ajoute : *vieilli*. »

Il est ainsi nombre de mots dont le sens ancien — logique et conforme à l'étymologie — est tombé plus ou moins en désuétude, au point que l'emploi en étonne, et nous paraît inadmissible. En voici un exemple, que je viens de relever : *l'hérédité* pour son fils suffisait à Napoléon. Nous avons si bien pris l'habitude d'interpréter *hérédité* exclusivement au sens de : transmission de certaines facultés, que j'ai cru à un néologisme ; erreur ; le dictionnaire donne, sous numéro 1^o, comme pour « *recueil* » : pouvoir de recueillir les biens qu'une personne laisse à son décès. C'est donc un archaïsme, et non un néologisme, que j'ai rencontré une demi-douzaine de fois sous la plume excellente d'Octave Aubry.

* * *

Les cas de ce genre sont bien plus nombreux qu'on le croirait (j'évite à dessein la forme, illogique, absurde : qu'on *ne* le croirait) ; il m'a paru utile d'en signaler quelques-uns à des instituteurs, exposés d'ailleurs à en rencontrer bien d'autres. On sera peut-être surpris de certaines de mes « surprises » ; tant pis : j'en cours le risque.

Voici d'abord qui ressortit à la grammaire plutôt qu'au vocabulaire.

Moquer quelqu'un, *moqué* qualificatif, passaient, il y a quelques dizaines d'années, pour constructions néologiques, recherchées, que d'aucuns tenaient même pour barbares ; or c'est une forme très ancienne, employée entre autres par La Fontaine.

Il faudrait consacrer tout un article aux verbes pronominaux devenus non-pronominaux ; et inversement : tant les cas en sont nombreux. Je me borne à deux exemples, pour attirer l'attention sur des « surprises » probables à cet égard : Ch. Nodier, il y a un siècle, écrivait « les ruisseaux *se débordent* ». Et l'Académie enregistre encore cette forme : « le crocodile *lamente* ».

On considère généralement *innover* comme intransitif ; il peut parfaitement se construire avec le régime : innover une tactique. *Innocenter*

un accusé, est courant ; « innocenter » des relations l'est moins. Nous disons « grincer des dents » ; Loti écrit : ils grinçaient *leurs* dents ; le dictionnaire lui donne raison. Voilà pour certaines constructions verbales ; et, comme ci-dessus, j'insiste sur la fréquence des surprises à cet égard.

* * *

Saviez-vous que, avant de dire *une succursale*, on a employé le mot comme qualificatif ? « on a décidé le percement du tunnel *succursal* de Fréjus, au lieu de la traversée du Mont-Blanc ». Et que le premier sens du mot *débâcle* provient d'un verbe qui concerne la fonte des glaces sur un fleuve ? Un redoux qui *débâclerait* le Niemen ; le Liao est *débâclé*.

C'est par métaphore que nous avons donné à ce nom son acception actuelle. Voici d'autres expressions, si bien entrées dans le langage courant avec leur valeur métaphorique, que nous sommes tout surpris de les rencontrer au **Sens premier** (c'est le titre que j'aurais pu donner à cet article) : Descartes pratique à *la rigueur* le doute méthodique, pour dire : dans toute sa rigueur. — Le tribunal a déclaré ce mariage *parfait*, c'est-à-dire : conclu, fait selon les exigences légales. — Les chevaux ont fait *volte-face*.

Quand on écrit : la flore de ce marais est *triviale*, ce n'est qu'un synonyme de « commune », sans la moindre nuance péjorative. — « Les vaisseaux de guerre que leur bateau *côtoie* » n'est pas un néologisme, mais au contraire un emploi vieilli ; comme dans : le délassement favori du monarque était de *côtoyer* son royaume (sens premier). — De même, le mot *audience* pour auditoire, très employé par nos journalistes depuis quelques années : vieilli. — Ai-je entendu assez de récriminations au sujet des « montures *vites*, une voix basse et *vite*, un coup *vite* » ! quelle déviation grammaticale prétentieuse ! or c'est un emploi fort ancien. — Les dictionnaires donnent *fautif* au sens de « qui présente des fautes » ; mais n'en font point un synonyme de coupable.

Je n'ai jamais entendu : un *chiffon* de pain ; mais c'est français ; de même que : *l'atteinte* d'un idéal : ce cas est de même nature que mon *recueil* du début ; ou *notre propos*, pour : ce que nous nous proposons.

Incessamment est devenu synonyme de : sans tarder ; — *sans doute*, de : probablement. Tout lecteur les comprendra-t-il dans les phrases que voici ? « ces étendues non explorées diminuent *incessamment*, (sans cesse) — je l'ai reconnu *sans doute* (sans hésiter). (J'ajoute, par parenthèse, que le cas de *sans doute* est particulièrement intéressant, puisqu'il en est venu à signifier maintenant... le contraire de « sans aucun doute ! »).

Une série de participes devenus qualificatifs, et employés correctement ici : « je laissai mes livres bien *encaissés* » (J. J. Rousseau) ; cette offensive fut *déconcertée*, puis empêchée ; — des fournitures *réformées* ; — il y a 2000 m. de glaces et de rocs *superposés* au tunnel du Simplon.

* * *

Passons à des cas très différents. Montaigne appelait *livresque* l'industrie du livre : le mot est perdu dans ce sens ; il semble douteux qu'on le ressuscite. Comme l'a fait R. Bazin pour cet autre : la *bienfaisance* de l'éducation populaire a diminué chez nous. — *Exalter* au sens matériel : « la chaleur exalte la puissance tonique des essences sur le système nerveux », signifiant : rend plus actif.

« Tout a bien *succédé* dans mes affaires, depuis que vous y êtes », écrit Louis XIII à Richelieu ; c'est-à-dire « réussi ». Il n'eût même pas suffi, alors, de dire « a eu du *succès* », ce mot signifiant : résultat, favorable ou défavorable ; le roi a soin de dire : a *bien* succédé. Comme notre cantique des Missions dit : à leurs efforts, donne *un succès heureux*. Maintenant, ce serait un pléonasme ; pas au 17^e siècle ; ni même au 18^e siècle.

Voilà deux mots complètement perdus, non pas dans leur sens premier, mais dans l'acception courante jadis : *succès*, signifiant : résultat, quel qu'il soit ; et *succéder*, qui s'est éloigné bien davantage encore de son point de départ. Vous figurez-vous Paul Morand écrivant : mon voyage a mal succédé !

Je ne me doutais pas qu'on pût dire, avec Bédier : les *reliques* scientifiques de Darmesteter, pour les manuscrits qu'il a laissés. — Ni que *pays* fût français, pour désigner un village ; jusqu'à ce que je l'aie rencontré chez l'excellent écrivain que fut Chantavoine, et... au dictionnaire ; chez de Amicis, je l'avais pris pour un italianisme. — Et c'est mon ami Biermann, le géographe, qui m'a appris *écart* pour désigner : hameau.

Quand nous rencontrons *lacustre*, nous pensons à nos lointains ancêtres ; or « la station de zoologie lacustre » que fonda jadis l'Université de Genève n'a rien à avoir avec les palafittes (terme scientifique qui ne figure dans aucun dictionnaire).

Un vol *qualifié* (il s'agit du voleur, et non de l'aviation) n'est pas un vol bien caractérisé ; mais accompagné d'une qualification aggravante, telle qu'escalade ou effraction ». — Quand on dit d'un savant « qu'il a laissé un *monument* de son professorat » le mot est pris au sens étymologique (premier sens donc) : « qui perpétuera son souvenir ». — Et, de G. Sand, que sa vie fut *pitoyable*, il faut penser à nos cantiques qui parlent d'un Dieu pitoyable. — Moyennant signifie, matériellement : au moyen de, dans cette phrase : « les ailes cartilagineuses *moyennant* lesquelles la chauve-souris peut voler (Rabelais).

Quiconque s'occupe de mécanique comprend aisément le sens premier de *excentrique* : mais le commun des lecteurs pense inévitablement à une autre acception, comme dans : acrobates excentriques. Il est vrai pourtant que chacun comprend « un logement excentrique ».

Vous doutiez-vous que les acceptions de *épeler* se succèdent dans cet ordre : 1^o *expliquer* une chose, un mot ; 2^o *signifier*, en parlant d'un mot ; enfin 3^o, par extension : lire en décomposant lettre à lettre ?

Je termine sur un cas amusant. Bédier dit : « les païens jalonnèrent les voies de la Gaule de temples et d'*édicules* innombrables ; — la chapelle de Sainte-Croix est un charmant *édicule* ». Or, quand nous employons ce mot, nous pensons plutôt... à autre chose qu'au sens premier : construction en forme de... petit temple !

N'eussé-je qu'une douzaine d'exemples comme celui-ci, mon garde à vous se justifiait peut-être.

ED. VITTOZ.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Ce n'est pas la première fois que des collaborateurs à l'*Educateur* abordent, dans leurs articles, le problème de l'éducation nationale. Dernièrement, dans les numéros 8 et 9, M. Marcel Chantrens intitulait les siens : Défense spirituelle et fédéralisme et suggérait « un exemple d'interrogation pour les examens pédagogiques des recrues ».

Jusqu'ici, l'éducation nationale a fourni le thème à de nombreuses conférences et ce ne sont point les « directives » qui ont manqué. Elles peuvent se résumer en une phrase : faire connaître et aimer le pays, ses institutions civiles et politiques pour former des citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs droits. Mais la réalisation, dans les programmes et dans l'enseignement, de ces idées générales se révèle autrement délicate.

En effet, il ne semble pas que les notions géographiques et historiques inculquées à nos élèves, telles qu'elles le furent au cours de ces dernières vingt années, soient suffisantes, puisque l'on se plaint partout d'un affaiblissement de l'esprit civique. Il s'agirait alors de renouveler des méthodes et de distribuer autrement les matières. Mais M. Chantrens affirme que les résultats de l'éducation nationale ne sont pas « ceux qu'on peut attendre d'un élève de 14 à 16 ans ». D'autre part, il pense que « c'est à 20 ans au minimum qu'un jeune homme doit être en mesure de fournir la preuve de ses connaissances éclairées ». Il semble donc que cette éducation nationale dont certains pensaient qu'elle était notre premier devoir, n'appartient pas à l'école primaire, qu'elle relève d'autres institutions scolaires. Dès lors, nous sommes en droit de nous demander pourquoi nous sont adressés tant de conseils et d'objurgations.

L'examen, dont nous parle M. Chantrens, porterait sur des données que personne n'aurait été chargé d'inculquer aux jeunes recrues. Ce que l'on jugerait alors, pour la plupart des recrues qui n'auraient pas suivi d'écoles secondaires ou supérieures, ce serait le degré de culture acquis par l'effort personnel, la lecture ou la méditation. Mais combien d'hommes sont capables de s'éduquer sans éducateur ? Et quelle garantie d'homogénéité dans la culture et d'identité dans les conclusions ?

Ce n'est qu'en se comparant que l'on s'apprécie. Toute éducation nationale suppose la connaissance d'autres systèmes politiques ou sociaux différents du nôtre ou opposés au nôtre. Comment les présenter objectivement, comment les juger ? Et, en supposant que la chose fût possible, à quel moment et devant qui devrait-on « enseigner » ces connaissances ?

Boileau disait : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement... » Ce n'est pas toujours vrai d'ailleurs. Mais il est évident qu'on ne saurait entreprendre une œuvre d'éducation sans savoir clairement le point d'où l'on part, le but que l'on se fixe et comment se répartiront, au gré des étapes, les disciplines à acquérir. Le grand mal dont souffre l'éducation nationale, c'est qu'elle semble ne s'exprimer qu'en termes excessivement généraux, qu'elle part d'un besoin, à priori, de louer et d'admirer, qu'elle fait fi des transformations possibles et désirables¹.

Il y a encore le fédéralisme qui semble souffrir à l'idée d'une éducation « dirigée par Berne ! » Si la vie civique de nos cantons était plus vivante, aurait-on besoin de se tourner vers Berne ? Il n'y a pas que des avantages à être fédéralistes et les forces conservatrices qui défendent là un de leurs derniers bastions connaissent fort bien les voies par où leur arrive, du pouvoir central, la substantielle manne.

Puissions-nous, quand nous disons « éducation nationale » savoir bientôt de quoi nous parlons. Alors nous pourrions travailler.

ROBERT JAQUET.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

LA CIRCULATION SANGUINE

IV. Le Cœur.

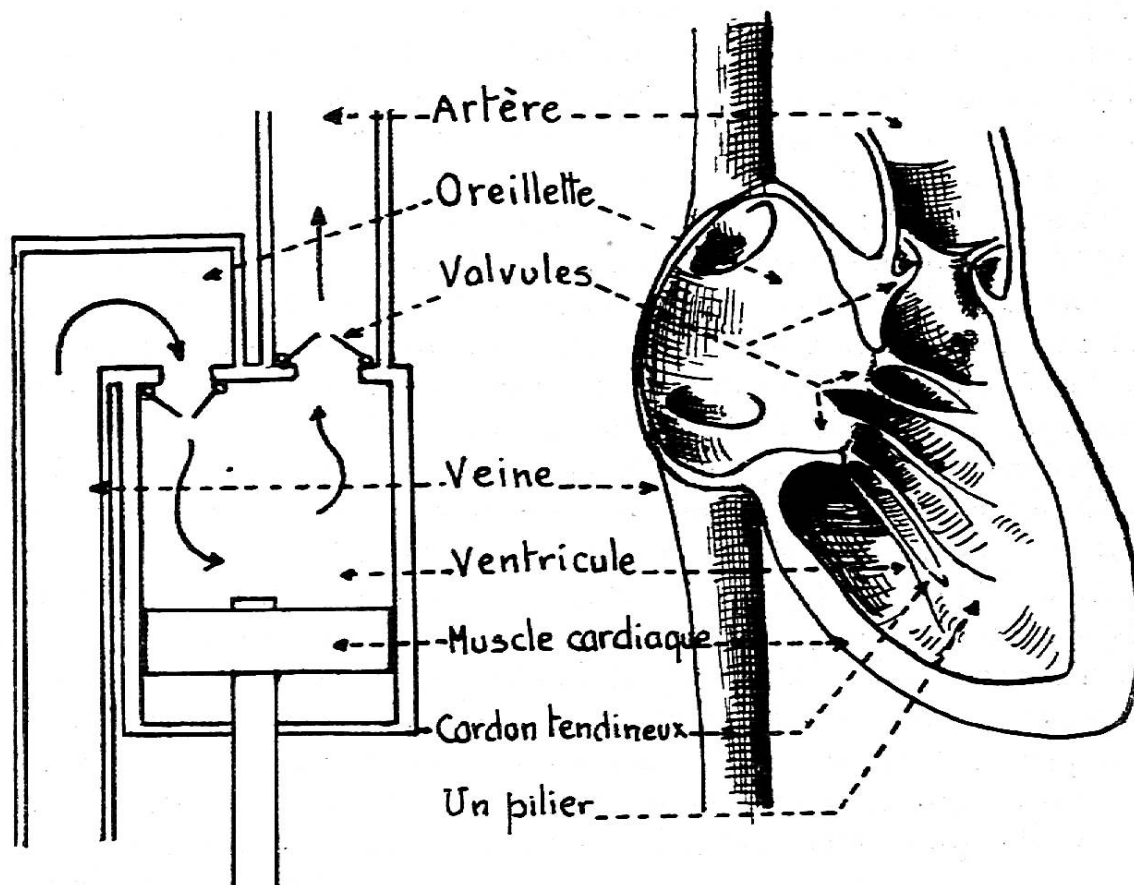
Le cœur est une pompe. C'est plutôt un double système de pompes couplées. Je n'ai dessiné qu'un système, le cœur droit, le cœur veineux.

Pour simplifier, je n'ai représenté que la pompe correspondant au jeu du ventricule, alors que l'oreillette n'est pas inerte, mais se contracte aussi. En réalité il y a donc dans le cœur droit un couple de deux pompes légèrement asynchrones. Le relâchement du muscle

¹ Cf. M. Chantrens. Exemple d'interrogation... Chez nous, qui a le dernier mot en maintes circonstances et de quelle manière ? Que répondre à la recrue qui dirait : le Conseil fédéral, en vertu des pleins pouvoirs ?

(diastole) alterne avec sa contraction (systole). C'est la caractéristique du muscle cardiaque d'être doué de cette faculté de contraction rythmique persistant même en dehors de l'organisme dans les fibres isolées d'une culture de tissu. C'est grâce à cette propriété que l'on peut monter des cœurs qui fonctionnent tout seuls et automatiquement, comme le cœur de grenouille de l'exposition nationale.

ANALOGIE DU COEUR avec une POMPE



L'intérieur, schématisé, du ventricule montre des renflements, les piliers, où s'insèrent les cordons qui retiennent les valvules et les empêchent de se rabattre dans l'oreillette par l'effet du sang comprimé. Des valvules de l'artère, l'une est vue de face, les deux autres sont sectionnées. Elles s'appliquent contre la paroi quand le sang est propulsé ; elles se rejoignent au contraire et ferment l'orifice lors du reflux provoqué par l'élasticité du vaisseau. Les enfants comprennent parfaitement le phénomène si on leur montre que la main glisse contre la poche du veston dans un sens et y pénètre en la dilatant dans l'autre sens. Les deux bruits du cœur sont dus au claquement des deux sortes de valvules au moment où elles se ferment. Un « souffle » après le bruit sec provient d'une fermeture imparfaite des valvules qui laissent refluer le sang. Les médecins disent qu'il y a insuffisance cardiaque ou aortique. La

plus courante est l'insuffisance mitrale, celle des valvules du cœur gauche.

Il faut faire deviner aux élèves le jeu des clapets de la pompe aspirante et foulante. Dès qu'ils ont compris, on passe au fonctionnement du cœur en remarquant qu'au lieu de pistons mobiles, il s'agit de poches dilatables et contractiles.

V. Quelques données numériques.

On compte qu'un homme possède 5 l. de sang. L'ondée sanguine, c'est-à-dire la quantité de sang expédiée à chaque contraction par un ventricule vaut en moyenne 65 cm^3 . Si le cœur exécute 72 pulsations à la minute, le ventricule expédie pendant ce temps 72 fois 65 cm^3 soit 4680 cm^3 . Donc, une quantité sensiblement égale à la totalité du sang contenu dans le corps. D'ailleurs, on a vérifié qu'une substance injectée dans le cœur droit atteint déjà le cœur gauche en 6 secondes, en ayant forcément passé par le poumon.

La vitesse du sang atteint 50 cm. dans les artères, 25 cm. dans les veines, elle ne dépasse guère 1 mm. dans les capillaires. A ces vitesses, on calcule qu'un globule met en moyenne 1 minute pour se retrouver à son point de départ. Ces résultats concordent.

Petite remarque : le sang court deux fois plus vite dans les artères que dans les veines. Comment le cœur reste-t-il suffisamment alimenté, il devrait se vider ? Non, parce que les veines, plus nombreuses, contiennent deux fois plus de sang que les artères. Deux fois plus de sang allant deux fois moins vite, le débit reste le même. Naturellement, le volume moyen des capillaires est tel qu'ils absorbent tout le sang des artères malgré la perte de vitesse. S'ils ne le font pas, la pression dans les artères augmente, il y a alors hypertension artérielle. Un nombre astronomique, à l'américaine : on évalue à 150 000 km. la longueur totale des capillaires d'un homme. Mis bout à bout, ils feraient près de 4 fois le tour de la terre. (Ah ! dit M. Jourdain, la belle chose que de savoir quelque chose !)

Si cette évaluation est juste, le calcul du volume des capillaires donne quelque 10 litres (un cylindre de mm. 0,01 de diamètre et de 150 000 km. de long ! Laisser les élèves se dépêtrer dans tous ces zéros).

En réalité, jamais les capillaires ne sont tous dilatés en même temps, ils sont commandés par les nerfs dits vaso-moteurs, et leur volume, selon qu'ils sont distendus ou non, varie de 100 à 1, paraît-il.

La contraction du ventricule gauche exerce dans l'aorte une pression qui équivaut à celle d'une colonne de 160 mm. de mercure. Dans le poulx, qui est l'artère radiale comprimée entre les doigts et le radius, la pression est de 130 mm., elle n'est plus que de 20 mm. dans les capillaires, et, dans les veines, encore moindre. Dans la veine cave, elle est

même « négative » quand le cœur, en se dilatant, aspire le sang veineux. Le pouls d'un bébé d'un an bat à 110, il descend à 90 à 10 ans, 80 à 16 ans, 72 à l'âge adulte.

Inversement, la pression augmente avec l'âge. Elle passe de 50 mm., à la naissance, à 160 mm., à 60 ans. (Mesurée au pouls.)

(A suivre.)

E. DOTTRENS.

TEXTES LITTÉRAIRES

INTÉRIEUR

(*Les odeurs.*)

La vieille a jeté sur la table une nappe de toile rude et éblouissante. Elle se dirige à petits pas vers un buffet en bois clair, en tire des assiettes à fleurs, des verres à pied. Les serviettes qu'elle apporte sont froides et fleurent la lessive.

Elle a versé deux pelletées de boulets dans le feu, couvert de casseroles le fourneau. Elle apparaît soudain, chargée de trois chaises pailées. Les bancs sont écartés, la soupière fume sur la table, la soupe fume dans les assiettes.

Sibylla.

J.-R. BLOCH.

LES LIVRES

Collection of English Texts for use in Schools.

Depuis deux ans, les éditeurs A. Francke, à Berne, poursuivent la publication de textes anglais choisis à l'usage des élèves secondaires. Trois nouveaux recueils viennent de sortir de presse et portent à 24 le nombre des cahiers publiés. Sous le titre de « Scenes of Sea-faring Life » paraissent quelques épisodes d'œuvres de Smollett, Cooper, Melville et Conrad. « Edwardian Novelists » nous offre des extraits de Bennett, Wells et Galsworthy, tandis que le dernier cahier : « American Short Stories » contient deux nouvelles de Poe.

Cette série de cahiers constitue la première collection de textes anglais destinés à l'enseignement parue en Suisse. Les textes choisis avec goût donnent une idée fidèle de la littérature anglaise et américaine, ancienne et moderne.

Pattes sans plumes, ou les aventures d'une jeune autruche, par Marguerite Reynier. — « Les livres nouveaux », éditeurs, Paris.

Récit inventé par un enfant et rédigé par Marguerite Reynier pour l'agrément des enfants. Cette histoire n'est pas une simple fantaisie, la fillette qui l'a imaginée a vu des autruches dans des fermes tunisiennes et connaît le désert.

Ce récit a été lu à des élèves de primaire inférieure qui l'ont suivi avec beaucoup d'intérêt.



« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)



Cours officiels d'allemand

organisés par le Canton
et la Ville de Saint-Gall à

L'INSTITUT pour JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours officiels d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité-Diplôme commercial).

Juillet-Septembre : Cours de vacances.

Demandez notre Catalogue gratuit !
sur tout le Matériel de
Réforme scolaire

Wilh. SCHWEIZER & C^o, WINTERTHUR

*Service
prompt et soigné*

pour :
**LE CALCUL
L'ÉCOLE ACTIVE
LE TRAVAIL MANUEL**

ALLEMAND

ou italien
garanti
en 2 mois

DIPLOME

et secrétaire, en 3 et 4 mois

ÉCOLE TAMÉ,

commercial en 6 mois (compris allemand et italien écrit et parlé). Emplois fédéraux 3 mois. Diplôme langues, interprète, correspondant, sténo-dactylo

Lucerne 57 ou Neuchâtel 57

Place d'institutrice au concours

La commission scolaire de l'Ecole protestante de Martigny met au concours le poste d'institutrice de sa classe inférieure (élèves de 5 à 9 ans).

Ne seront prises en considération que les offres de candidates diplômées qui accepteront en outre de passer, aussitôt que possible, les examens pour l'obtention du brevet de capacité valaisan.

Préférence accordée aux candidates ayant déjà de l'expérience et pouvant jouer du piano (harmonium).

Dernier délai d'inscription : le 30 avril 1940.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire (septembre 1940).

Offres au Président de la Commission scolaire M. Ed. Jeanneret, ingénieur, à Martigny.

Pension

à la campagne. **Conditions :** La possibilité d'avancer dans le français doit être utilisée à fond. Offres avec indications détaillées s. v. p. sous chiffres **N. 1848 G.** à **Publicitas S. A., ST-GALL.**

cherchée pour garçon de 15 ans, suisse allemand avec bonnes notions du français, auprès d'instituteur

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

**GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS**
Hans Flotron, guide

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes.
Chambres. Restauration Dortoir. Arrangements
spéciaux pour écoles et sociétés. Tél. Gryon 57.97

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23). - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

SALANFE 1914 m. VALAIS

HOTEL DENT DU MIDI

HOTEL CIME DE L'EST

Ouverts de juin à octobre. Pour écoles : soupe, couche, café au lait, Fr. 2.— par élève.

Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et bien aérés.

Tél. Salanfe 6 28 82 Coquoz Frères et Cie propr. Hiver : Salvan 6 29 35 Membres C.A.S.

Place d'institutrice au concours

La commission scolaire de l'Ecole protestante de Martigny met au concours le poste d'institutrice de sa classe inférieure (élèves de 5 à 9 ans).

Ne seront prises en considération que les offres de candidates diplômées qui accepteront en outre de passer, aussitôt que possible, les examens pour l'obtention du brevet de capacité valaisan.

Préférence accordée aux candidates ayant déjà de l'expérience et pouvant jouer du piano (harmonium).

Dernier délai d'inscription : le 30 avril 1940.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire (septembre 1940).

Offres au Président de la Commission scolaire, M. Ed. Jeanneret, ingénieur, à Martigny.